

Nº de l'ordonnance : CISSS de Lanaudière OC 12

## ORDONNANCE COLLECTIVE

Nom de l'ordonnance :		Date d'entrée en vigueur :
ADMINISTRATION DU BIO-K		15/9/2017
Incluant un protocole : ☐ oui	Adopté par : CMDP 1/6/2017	Date de révision : 06/2020  Date de péremption :

## PROFESSIONNELS HABILITÉS

Infirmier(ère) et pharmacien(ne) travaillant au CISSS de Lanaudière.

## ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE

K - Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

## ACTIVITÉS RÉSERVÉES DU PHARMACIEN

K - Initier ou ajuster, selon une ordonnance, la thérapie médicamenteuse en recourant, le cas échéant, aux analyses de laboratoire appropriées.

N - Surveiller la thérapie médicamenteuse.

## SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

Hôpital Pierre-Le Gardeur, Centre Hospitalier de Lanaudière et CHSLD du CISSS de Lanaudière.

## MÉDECIN RÉPONDANT

En cas de problème ou pour toutes autres questions, contactez le médecin. En établissement, le médecin répondant est le médecin traitant, ou en l'absence de celui-ci le médecin présent au service avec qui l'infirmière travaille durant cette journée ou le médecin de garde assigné.

## USAGERS OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES

Clientèle adulte en centre hospitalier ou hébergé en CHSLD, sous antibiothérapie.

## INDICATIONS ET CONDITIONS

Initiation d'une antibiothérapie orale ou intraveineuse.

CISSS de Lanaudière OC – 12 Page 1 de 3



# **CONTRE-INDICATIONS**

Allergie au lait ou produits laitiers.

Patients hébergés sous antibiothérapie prophylactique à long terme.

Patients sous Rifaximine ou Métronidazole oral pour le traitement de l'encéphalopathie hépatique.

Patients sous Minocycline pour traitement prolongé (acné ou en psychiatrie).

## INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

Diminuer les diarrhées secondaires à la prise d'antibiotiques.

Diminuer le risque de contracter une colite pseudomembraneuse (associée au Clostridium difficile).

## LIMITES/RÉFÉRENCES AU MÉDECIN

Aucune

## **DIRECTIVES**

# Pour la clientèle < 50 ans :

Administrer une capsule (50 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après l'arrêt de l'antibiothérapie.

# Pour la clientèle ≥ 50 ans :

Administrer deux capsules (100 milliards de bactéries) die per os de Bio-K plus jusqu'à 5 jours après l'arrêt de l'antibiothérapie.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES (MÉTHODE DE SOINS INFIRMIERS, FORMULAIRES, AUTRES)

Aucun

## **RÉFÉRENCE:**

Monographie du Bio-K (consultée sur e-CPS en avril 2017)

CISSS de Lanaudière OC – 12 Page 2 de 3

# PROCESSUS D'ÉLABORATION / PERSONNE(S) CONSULTÉE(S)

Dr_Alain Charbonneau, microbiologiste	2017-03-17	
Nom	Date	,
APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLI	LECTIVE	
HOANG DUONG-	Date	, Président du CMDP
Signature		
Sée Filion Nom	12 mu 2017	, Directrice des soins infirmiers
Signature Signature		
MARC VALLER NOM	201706 20 Date	, Chef de la pharmacie
Signature		